

**BELOR**

BELOR a.s.b.l.
Organisme de contrôle agréé et accrédité
 Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne
 Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16



N° 355-INSP

RAPPORT N° 1052013
**RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE
 A BASSE ET A TRES BASSE TENSION**

Date du contrôle : 24/11/2022 Rapport précédent : Absent Compteur GRD : N°20197428 Index : 065158 kWh
 Scellé Belor : Placé Code EAN : demandé mais non disponible

Renseignements Belor

Inspecteur : **Alexandre Duchateau** GSM: **0472.39.40.65** Ordre de service : N°35042
 Appareil(s) de mesure(s) utilisé(s) : N° MME 10 Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 / PGM_200 / PGR_200
 Schéma des liaisons à la terre : TT (Sous-section 3.2.2.3 du Livre 1)

Renseignements d'identification

Demandeur (gestionnaire), nom prénom et @ : L'Installateur
 Propriétaire, nom prénom / adresse et @ : Mr Gregoire
 Installateur, nom prénom : Electricité Halleux / Bertrand Halleux <electricitehalleux@gmail.com> TVA : BE0.893.253.204
 GRD, nom de l'entreprise distributrice d'électricité : demandé mais non disponible

Adresse de l'installation électrique faisant l'objet de la visite : Avenue Comte de Smedt de Nayer, 11 à 5000 Namur.

- ☒ Unité d'habitation : appartement Type de locaux : 3 -ème Étage avant
☐ Parties communes d'un ensemble résidentiel Type de locaux : couloirs, cages d'escalier, jardins, parkings,...
☒ Lieux et emplacements spéciaux (Chapitre 7 du Livre 1) : Salle de bains

Objet de la visite

Visite de contrôle d'une installation électrique domestique (Livre 1 de l'A.R. du 8/09/2019)

- ☒ Nouvelle installation (Chapitre 6.4)

Description générale

Fondations du bâtiment Avant 1.10.1981 / Installation électrique réalisée : ☒ Après le 1/06/2020 ☐ avant le 1/10/1981
 Tension de service: ☐ Mono 230V ☐ 2 X 230V ☒ 3 X 230V ☐ 3 X 400V + N / Protection compteur: Maximum 40A
 Colonne d'alimentation du tableau principal : 4X10 mm² / Interrupteur différentiel général : 40A/300mA / type : A
 Nombre de tableaux : 2 / Nombre de circuits terminaux : 2+12 Type de prise de terre : Piquets

CONCLUSION : Le présent rapport de contrôle correspond à l'état de l'installation électrique au moment de sa vérification et seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

☒ **Installation électrique conforme lors du contrôle de conformité :**

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'A.R. du 8/09/2019 et peut être mise en usage. L'inspecteur a scellé le dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique et a visé le ou les schémas unifilaires et le ou les plans de position.

- ☐ **Ce rapport annule et remplace le rapport précédent N° /**

- ☒ **La prochaine visite de contrôle est à effectuer avant le : 24/11/2047 (section 6.5.2. du Livre 1)**

Merci de prendre rendez-vous au 010/45.41.06 ou via info@belor.be pour une nouvelle visite de contrôle.

Signature de l'inspecteur**Nom de la personne présente sur place****Visa du GRD**

Le Propriétaire


 Duchateau A.

**RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE
A BASSE ET A TRES BASSE TENSION**

GENERALITES

Une copie électronique de ce rapport est conservée au moins pendant cinq ans par l'organisme agréé ayant effectué ledit contrôle de conformité. En outre cette copie est accompagnée des schémas unifilaires et des plans de position de l'installation électrique.

En signant l'ordre de service le propriétaire ou son mandataire certifie que tous les appareils informatiques et électroniques ont été déconnectés avant notre visite de contrôle. Belor ne peut pas être mise en cause en cas de défaillance d'un appareil.

Le rapport de contrôle a pour but d'être également transféré à votre Notaire ou à votre nouvel acquéreur de l'immeuble

OBLIGATIONS

Rappel des prescriptions réglementaires suivantes :

- a) l'obligation de conserver le procès-verbal de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- d) **l'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.**

CONSIGNES DE SECURITE

Les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel :

- a) Essai du dispositif de protection, lorsque de façon périodique, par exemple mensuellement, le dispositif de protection doit être essayé selon les instructions du constructeur, la vérification doit assurer que la coupure d'alimentation du courant est effectuée.
- b) Il est interdit de compromettre la sécurité qu'offre un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel, notamment en pontant ce dispositif par une liaison entre ses bornes d'entrée et ses bornes de sorties.
- c) Veuillez toujours travailler hors tension en coupant l'interrupteur général / différentiel en tête de l'installation.

INTERDICTIONS

Il est interdit :

- a) de supprimer, d'altérer ou de détruire la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou par contacts indirects ;
- b) de toucher sans nécessité les parties actives sous tension du matériel électrique ;
- c) de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique.

Il est interdit de modifier le contenu de ce rapport et ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

ASSURANCE QUALITE BELOR

- a) L'inspecteur qualifié Q300 est autorisé à signer ce rapport en l'absence de l'Expert Technique
- b) Réclamation : insatisfaction relative aux activités de Belor pour vos réclamations merci d'envoyer un mail à info@belor.be
- c) Appel : demande de reconsidérer la décision du rapport pour vos appels merci d'envoyer un mail à info@belor.be
- d) Impartialité (Doc_QA111): En signant ce rapport l'inspecteur s'engage personnellement à être impartiale et à préserver la confidentialité de toutes les informations obtenues ou générées au cours de l'inspection.
- e) Le rapport officiel est archivé chez Belor en format pdf avec balises
- f) RGPD : L'usage des renseignements d'identification font partie des données à caractère personnel. Il est interdit, par quelque moyen que ce soit, d'utiliser, de communiquer ou de transférer ses informations ainsi que le contenu de ce rapport à des tiers ou de le placer sur le WEB (RGPD : RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

REGLES CONCERNANT LES MODALITES DE REFERENCE A L'ACCREDITATION BELAC (BELAC 2-001, §4.2)

L'utilisation du symbole BELAC ainsi que la référence à notre accréditation n'est pas autorisée.



BELOR

BELOR a.s.b.l.
Organisme de contrôle agréé et accrédité
Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne
Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16



N° 355-INSP

RAPPORT N° 1052013

**RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE
A BASSE ET A TRES BASSE TENSION**

CONTENU DE L'INSPECTION

Contrôles administratifs

Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas

Contrôles visuels

Contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique fixe

Contrôle du repérage / identification des circuits / indication tension de service

Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits

Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques

Contrôle des appareils électriques fixes ou à poste fixes

Contrôle des appareils mobiles :

Contrôles par essais : ☐ Non contrôlé car installation hors tension

Contrôle du bouton test des différentiels

Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels

Contrôles par mesures (hors tension)

Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : **11,94Ω**

Valeur du niveau d'isolement général (appareils sensibles débranchés) : **5,15MΩ**

Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE :

CONFORME

CONFORME

CONFORME

Bâtiment



Compteur



Tableau électrique principal



OBSERVATIONS

- Salle(s) de bain équipée(s)
- Cuisine(s) équipée(s)
- Electroménager installés
- Appliques lumineuses installés
- Propriétaires Présents
- Installateur électricien absent
- Locaux occupés et meublés



BELOR

BELOR a.s.b.l.
Organisme de contrôle agréé et accrédité
Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne
Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16



N° 355-INSP

RAPPORT N° 1052013

**RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE
A BASSE ET A TRES BASSE TENSION**

LIMITES DU CONTRÔLE

Les installations suivantes ne font pas partie du contrôle :

- Les installations de panneaux photovoltaïques
- Les installations de bornes de recharge pour les voitures électriques
- Les installations de central d'incendie
- Les installations des éclairages de sécurité (Blocs de secours)

REMARQUES

- Rapport de contrôle précédent absent : Toute demande doit être accompagnée du rapport de contrôle de l'installation électrique.
- Cuisine : raccordements / branchements du four et des taques électriques non visibles.
- L'intensité du compteur est non visible.

DEROGATIONS APPLIQUABLES

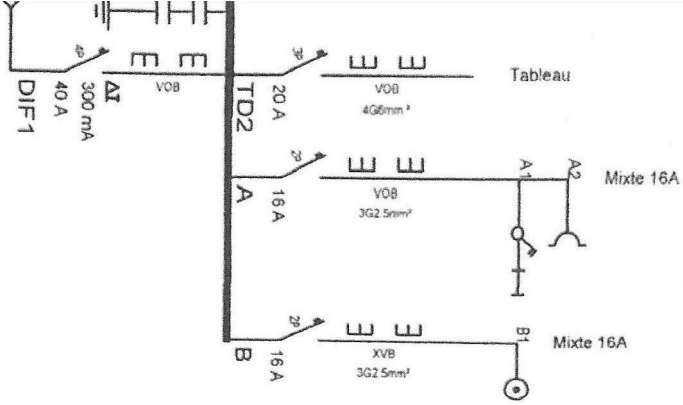
☒ Néant

☐ Dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques existantes (Section 8.2.2. du Livre 1) : Installations électriques domestiques ancien RGIE (après 1981 et avant le 1/06/2020)

☐ Dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques existantes (Section 8.2.1. du Livre 1) : Anciennes installations électriques domestiques (avant le 1/10/1981)

INFRACTIONS

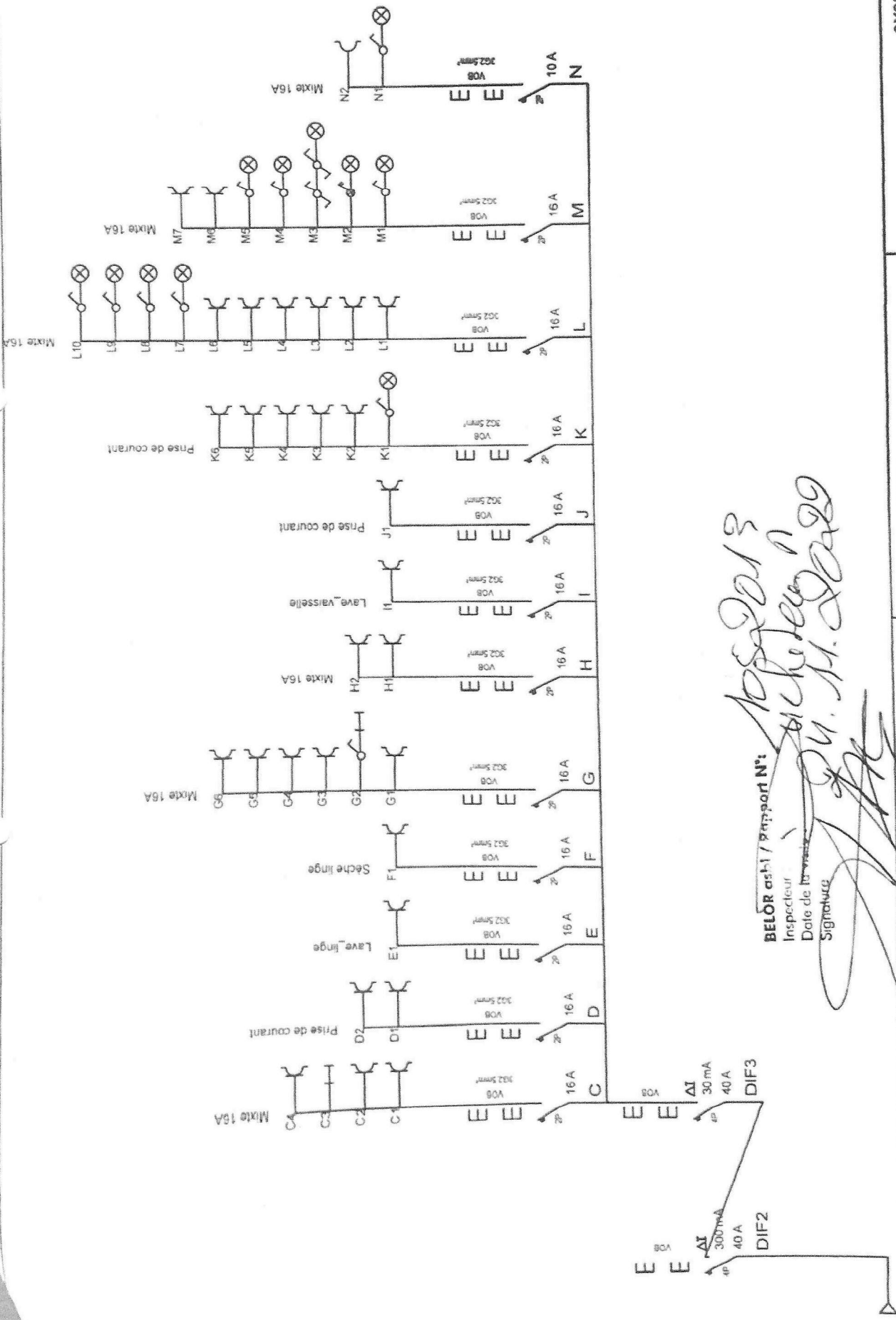
☐ Voir ci-dessous ☒ NEANT



BELORESBI / Rapport N°
 Inspecteur :
 Date de la visite :
 Signature :

[Handwritten signature]
[Handwritten date: 13/03/2022]

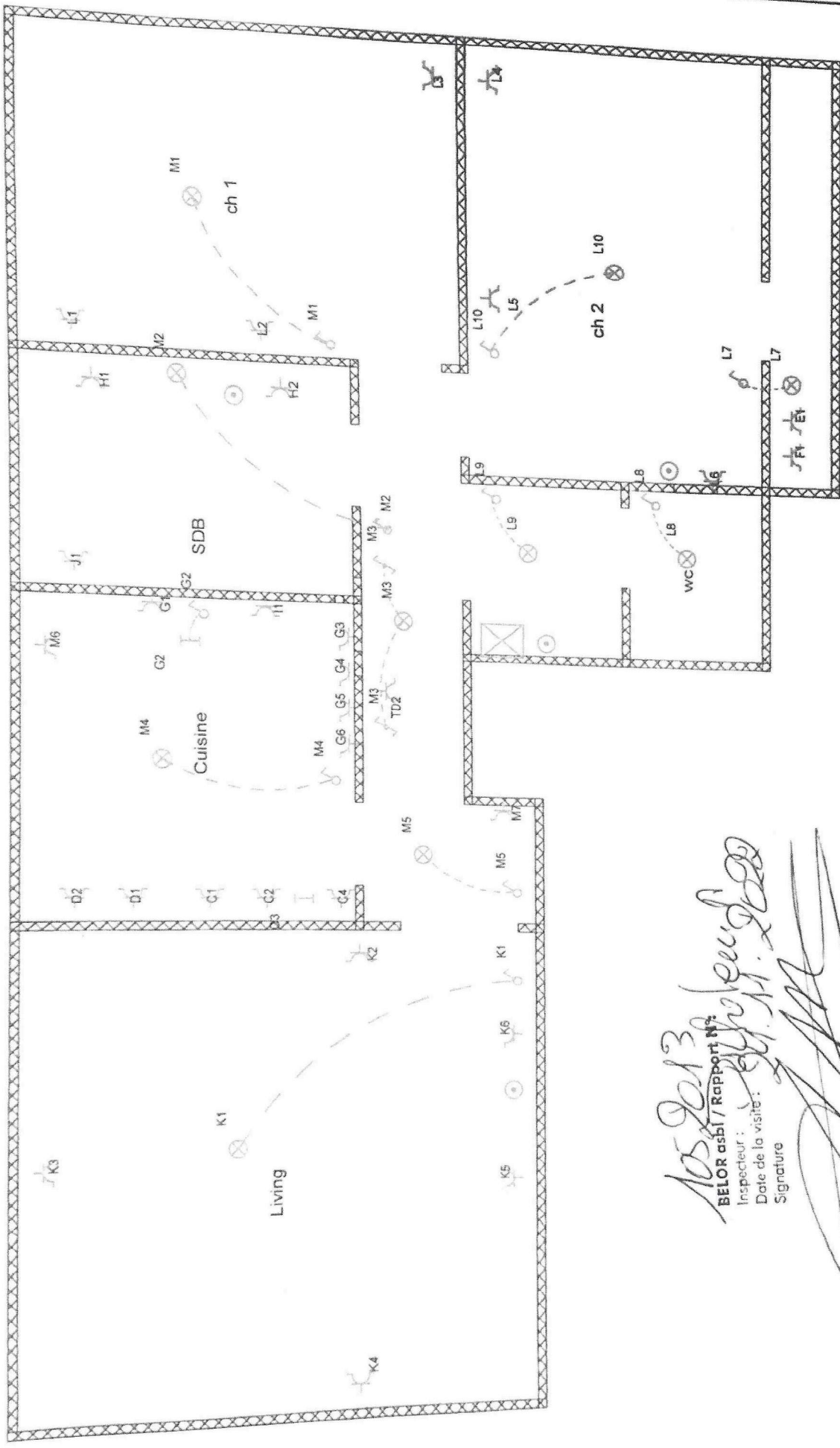
INSTALLATEUR		KEURING/CONTROLE		WERF/CHANTIER		3X230V
Naam/Nom	Electricite Helleux SRL	ORGANIS	..	Naam/Nom	Gregoire 3° avant	
Adres/Address	Rue du Hazoir 17 5020 Dausouix	Naam/Nom	..	Straat/Rue	..	
Datum/Date	13/03/2022	Datum/Date	..	Gemeen/Comm	..5000 Namur	
Handtekening/Sign	0765 953 471	Handtekening/Sign	..	Handtekening/Sign	..	



BELOR asbl / rapport N° 1052013
 Inspecteur: [Signature]
 Date de l'inspection: 24.11.2022
 Signature: [Signature]

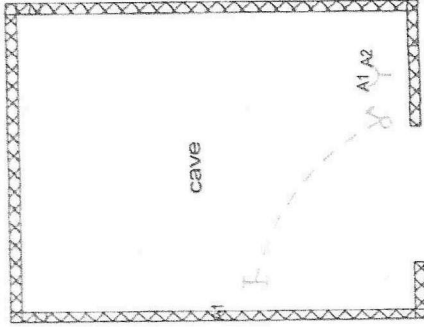
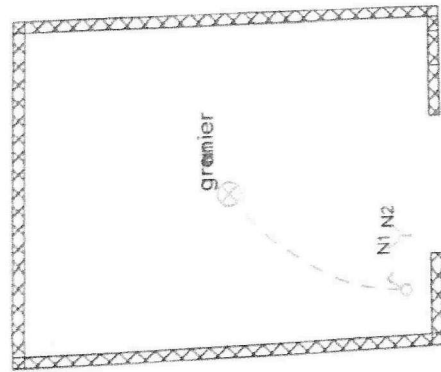
INSTALLATEUR		KEURING/CONTROLE		WERF/CHANTIER	
Naam/Nom	Electrote Hallets SRL	ORGANIS		Naam/Nom	Gregoire 3° event
BTW/TVA	Rue du Hazor 17 5020 Daussoix	Naam/Nom		Straat/Rue	Av Comte de Smet de Nayer 11
Datum/Date	13/09/2022	Datum/Date		Genoet/Comm	5000 Namur
Handtek/Sign	0765 953 471	Handtek/Sign		Handtek/Sign	

3X230V



1052013
 BELOR asbl / Rapport N°
 Inspecteur : *[Signature]*
 Date de la visite : 13.11.2022
 Signature *[Signature]*

INSTALLATEUR		KEURING/CONTROLE		WERF/CHANTIER		3x 230V	
Naam/Nom	Electricite Hallets SRL	ORGANIS		Naam/Nom	Gregoire 3° avant		
BTW/TVA	Rue du Hazoir 17 5020 Dausouix	Naam/Nom		Straat/Rue	.Av Comite de Smeit de Nayer 11		
Datum/Date	13/08/2022	Datum/Date		Gemeente/Comm	.5000 Namur		
Handtek/Sign	0765 953 471	Handtek/Sign		Handtek/Sign			

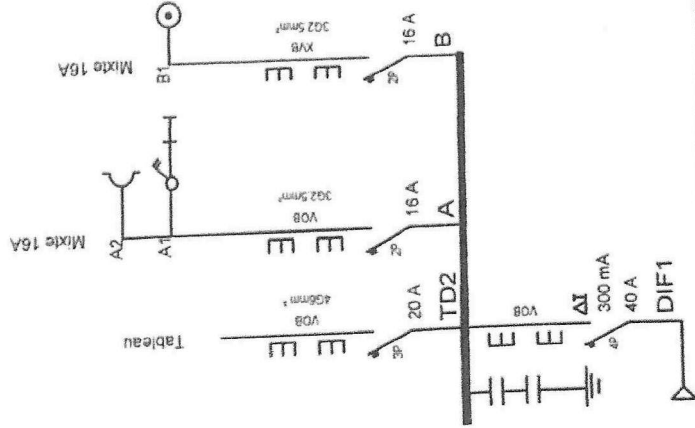


B1

garage

1052013
 BELOR asbl / Rapport N°:
 Inspecteur :
 Date de la visite : 11.11.2022
 Signature

INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER	3x 230V
Naam/Nom : Electricite Halleux SRL BTW/TVA : Rue du Hazoir 17 5020 Dausseulx Datum/Date : 13/09/2022 Handtek/Sign : 0765 953 471	ORGANIS : Naam/Nom : Datum/Date : Handtek/Sign :	Naam/Nom : Gregoire 3° avant Straal/Rue : Av Comte de Smedt de Nayer 11 Gemeen/Comm : 5000 Namur Handtek/Sign :	



BELORESBI / Rapport N°

Inspecteur :

Date de la visite :

Signature :

Handwritten signature and date: 13/09/2022

INSTALLATEUR

Naam/Nom Electricite Halleux SRL
 BTW/TVA Rue du Hazoir 17 5020 Dausseux
 Datum/Date 13/09/2022
 Handtek/Sign 0765 953 471

KEURING/CONTROLE

ORGANIS
 Naam/Nom
 Datum/Date
 Handtek/Sign

WERF/CHANTIER

Naam/Nom Gregoire 3° avant
 Straat/Rue Av Comte de Smet de Nayer 11
 Gemeente/Comm .5000 Namur
 Handtek/Sign

3X230V